



PORTRAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE DU GROUPE FONDASOL

LAUREAT EX-AEQUO DU GRAND PRIX DES SOCIETES NON COTEES SOUS RES OU LBO AVEC ACTIONNARIAT SALARIE

Acteur majeur de l'ingénierie conseil de la construction, le Groupe Fondasol accompagne depuis 1958 les projets d'aménagement du territoire et de construction, à travers son offre de service plurielle et ses 30 implantations, en France et à l'international (Luxembourg, Maroc, Sénégal et Canada).

Remontant aux années 90, son actionnariat salarié a traversé plusieurs phases, avec l'établissement initial d'une société des salariés actionnaires (ManCo), ouverte en 2017 à tous les employés, puis la constitution en 2022 d'un FCPE. Sont éligibles à ces dispositifs tous les salariés dans les dispositions légales habituelles.

Sur les 850 collaborateurs du Groupe, pas moins de 97% sont actionnaires. Pour atteindre cette part record, un système de soutien a été mis en place avec, d'une part, l'attribution unilatérale de titres à chaque salarié à hauteur de 200 euros ; d'autre part, un abondement de 100% sur les 800 premiers euros.

Le capital du Groupe Fondasol est aujourd'hui détenu à 75% par les collaborateurs, pour 40% via le FCPE et la ManCo, et pour 35% répartis entre une dizaine de managers.

Doublement majoritaire (en salariés et en capital), l'actionnariat salarié du Groupe Fondasol s'inscrit dans une volonté de partager la valeur créée, et de transmettre l'entreprise. C'est dans cette optique qu'il est sereinement envisagé de continuer à diluer progressivement la part des dirigeants au profit des salariés. Deux représentants des salariés actionnaires siègeront d'ailleurs à partir de 2023 au comité de direction élargi, et la pérennisation du système par le biais de l'intéressement et d'une participation aux investissements dans l'entreprise est activement recherchée. Le Groupe peut pour cela s'appuyer sur sa démarche pédagogique, comme l'ont illustré les « cafés de l'actionnariat salarié », initiative de communication pour éclairer les diverses questions des salariés et les accompagner dans le dispositif.